

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT
**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES LODEVOIS&LARZAC**

Nombre de Membres

En exercice : 27

Présents : 4

Exprimés : 4
(dont 0 pouvoir donné)

Vote

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 6 mars 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Prefecture de Lodève le :

n° CA CIAS 20200310 01

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt le 10 mars

Le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, dûment convoqué à 16 heures, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil de la MSAP – Espace MC Bousquet, sous la présidence de Jean TRINQUIER, Président du C.I.A.S. Cette séance fait suite à celle du 5 mars pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint.

Présents :

membres élus : GOUJON Bernard, Maire de la Commune du Puech, OLIVER Valérie, élue de la commune de Lodève

membres qualifiés : COMBET Gérard représentant de l'association F .G.R 34

Pouvoirs :

membres élus :

Absents :

membres élus : SAVIN Denis, élu de la commune de Soubès, BOUSQUET Pierre-Paul, Maire de la Commune de St Pierre de la Fage, MACEDO Isabelle, élue de la commune de Lodève, MARRES Gilles, élu de la commune de Lodève, COSTES Pierre, élu de la commune de Le Caylar, MINERVA Sandrine, élue de la commune de Lodève, GUIBAL Daniel, maire de la commune du Bosc, BERLENDIS Philippe, élu de la commune de Saint Privat, BENAMEUR Ali, élu de la commune de Lodève, LEVEQUE Gaelle, élue de la commune de Lodève, WALTER MARTIN DUPONT Françoise, élue de la commune de Lodève, MALIVER-CHICLET Suzy, élue de la commune de Roqueredonde, FABRE Anne-Marie, Maire de la Commune de St Jean de la Blaquière

membres qualifiés : CARPIER Arnauld représentant la Fédération des Familles Rurales de l' Hérault, MARTINEZ Gilbert, représentant la Fédération nationale des anciens des forces françaises en Allemagne et en Autriche, MERLIN CALZIA Anne, représentant la M.L.J, DAUNIS Solange représentant l'UDAF, ALVERGNE Michel représentant l'A.G.E.S.P.A, BETZ Bruno représentant l'A.P.S.H 34, BOSC Daniel représentant l'association « Fédération des aveugles et handicapés visuels de France », SERRES Aline, administratrice représentant le CLIC ACCORD, CLARISSAC Bernard représentant la M.S.A, Nora BAKOUR représentant l'association ADAGES

Membres consultatifs:

VALETTE Florence, Directrice du C.I.A.S

Secrétaire de séance:

FABRE Audrey, Adjointe à la Directrice du CIAS

Rapport :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-31,

Considérant que le compte de gestion 2019 du budget principal établi par le Trésorier de Lodève est conforme au compte administratif du CIAS,

Considérant qu'après rapprochement de compte de gestion et du compte administratif, il apparaît que le Trésorier a bien repris dans ses écritures, le montant du solde figurant au bilan 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte de gestion présente donc des résultats concordants avec ceux de l'ordonnateur,

Considérant que le Trésorier a transmis au CIAS son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation, .

Oui l'exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident :

- d'approuver le compte de gestion 2019
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire,
- de charger Monsieur le Président de notifier la présente à Monsieur le Trésorier de Lodève.
- de charger Monsieur le Président de notifier la présente à Monsieur le Sous Préfet de Lodève

- Pour : 4

- Contre : 0

- Abstention : 0

Ainsi et fait et délivré les jours et an susdits et ont les délibérants signés au registre.
Par extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean TRINQUIER

